

Lausanne, le 19 novembre 2020

## Communiqué de presse

### COVID-19 : Application des nouvelles mesures de protection dans la gymnastique vaudoise

*Les mesures entrent en vigueur immédiatement*

Suite aux annonces du Conseil d'État du mercredi 18 novembre et des précisions du SEPS du jeudi 19 novembre, voici un résumé actualisé des conséquences directes pour les sociétés de gymnastique vaudoises :

**Gymnastes de plus de 16 ans** Dès qu'une personne de plus de 16 ans fait partie d'un groupe (hors entraîneur)

- La pratique individuelle libre est autorisée dans les espaces intérieurs à condition de respecter 15m<sup>2</sup> par personne (4m<sup>2</sup> pour activités calmes).
- **La pratique individuelle libre est définie de la façon suivante : Chaque individu pratique son sport librement sans aucune interaction avec d'autres personnes et sans contrainte horaire (pas d'heure de rdv, pas d'heure de fin, pas de pause commune, etc.).**
- **Les cours et entraînements collectifs restent interdits.**
- Les sports de 1 contre 1 en simple (Badminton, tennis, tennis de table, cf liste ci-dessous) sont autorisés.
- Les vestiaires et douches sont interdits dès 16 ans.
- En extérieur, le nombre de personnes est limité à 5 par entraînement, entraîneur compris.
- Pistes d'athlétisme : Plusieurs groupes de 5 bien espacés sont autorisés.
- La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.

**Gymnastes de moins de 16 ans**

- Les entraînements en intérieur et extérieur peuvent avoir lieu sans limite de nombre.
- Les sports de contacts sont autorisés.
- Le masque est obligatoire lors de la pratique sportive **uniquement pour les 12-15 ans dans les sports avec contacts physiques.**
- Le port du masque dès 12 ans reste obligatoire en dehors de la pratique sportive, dans les espaces communs.

- La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.
- Entraîneurs : Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
- L'entraîneur ne compte pas comme une personne de plus de 16 ans.
- L'aide et la surveillance sont autorisées.
- Si la distance de 1,5m peut être maintenue dans les vestiaires, la douche est autorisée, sinon il faut y renoncer (en fonction du concept de protection de l'installation).

**Les manifestations privées** (séance de comité, Assemblée générale, réunions de moniteurs, société, ...) de plus de 5 personnes sont interdites.

### Restrictions d'accès

- Lorsque les parents amènent et récupèrent les enfants, ils attendent en dehors de l'installation sportive.

Un concept de protection spécifique est mis en place pour les centres cantonaux et régionaux de performance.

Ce communiqué est un résumé des différentes dispositions de la Confédération, de la FSG et de l'État de Vaud. En cas de divergences, seuls les documents officiels de ces trois entités font foi.

En plus de ces directives, les sociétés doivent également appliquer les directives communales, si ces dernières sont plus restrictives.

Au nom du Comité Cantonal, nous demandons à nos membres de bien vouloir suivre ces mesures sanitaires afin de pouvoir continuer la pratique de la gymnastique dans les meilleures conditions possibles et prendre soin des uns et des autres. Soyons solidaires et responsables.

## ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE

Comité Cantonal



Cédric Bovey  
Président



Alexandre Volet  
Vice-président administratif

Liste des sports de contacts :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/vie\\_privee/sports\\_loisirs/fichiers\\_pdf/CRTS\\_Liste\\_des\\_sports\\_contacts\\_nov2020.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/sports_loisirs/fichiers_pdf/CRTS_Liste_des_sports_contacts_nov2020.pdf)

Lien vers les infos du SEPS :

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/#c2069354>

Lien vers l'arrêté de l'État de Vaud :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2020\\_novembre\\_actus/Arrêté\\_sport\\_individuel\\_et\\_culture\\_professionnelle.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2020_novembre_actus/Arrêté_sport_individuel_et_culture_professionnelle.pdf)

Lien vers les informations de la Fédération Suisse de Gymnastique :

<https://mail.stv-fsg.ch/-viewonline2/20896/1189/335/weoauNoq/6OzAT3bvgW/1>

## Tableau récapitulatif des mesures au 19.11.2020

Sport en 1 contre 1 par surface de jeu	Sports de raquettes en simple : badminton, tennis, tennis de table Billard Bowling Échecs Pétanque (1 contre 1 uniquement) Curling (1 contre 1 uniquement)
Coaching sportif (toutes pratiques sportives sans contact confondues)	Maximum un coach et un client par 15m2
Fitness, crossfit et grimpe	Pratique individuelle libre ou 1 prof et 1 élève – Pas de cours collectifs!